



Certicréa: **Une certification** pour sécuriser votre installation



Une formation adaptée aux besoins des porteurs de projet et futurs chefs d'entreprises agricoles

- Une certification adaptée à vos besoins, un parcours de formation « à la carte » : Lors d'un entretien avec un conseiller du CEPPP (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation personnalisé, vous determinez les connaissances à acquérir. Grâce à la modularité de la certification. vous suivez uniquement les formations nécessaires.
 - une évaluation : L'évaluation se fait en trois temps à l'issue du parcours : un quizz en présentiel, une étude de cas et la présentation de mon projet devant un jury de professionnels. (Voir détails sur fiche organisation des épreuves).
- Des modules de formation permettant de consolider votre projet professionnel. Grâce à la certification, vous rencontrez d'autres porteurs de projets. Vous confrontez vos points de vue, vous échangez sur vos projets. Vous profitez de l'expertise et conseils des différents intervenants lors de votre parcours.
- Des financements mobilisés pour prendre en charge votre formation : Formation éligible au CPF, possibilité de prise en charge par Vivéa pour les contributeurs (si vous n'avez pas de CPF disponible)... Ainsi que d'autres aides au financement possibles, en fonction de votre statut.

Vos compétences acquises sont validées par

Comment m'inscrire sur mon Compte Personnel de Formation?





Ma Chambre d'agriculture me contacte pour le PPP. Mon conseiller formation me préconise les modules correspondants à mes besoins.



Mon conseiller formation me transmet mon programme et mon devis. Je ne réalise que les formations qui me sont utiles. Je ne suis pas obligé de suivre tous les modules du parcours.



Je vais sur Mon Compte Formation. Rendez-vous sur: «moncompteformation.gouv.fr»



Je suis mes formations, et j'en profite pour échanger avec les autres participants et les intervenants experts. Leurs conseils aident à nourrir mon projet et à avancer.



J'effectue une demande d'inscription à la certification Créer ou reprendre une entreprise agricole.



Je passe mon évaluation. Je présente mon projet professionnel. Un professionnel et un intervenant expert me font un retour et des préconisations pour optimiser mon projet.

Pourquoi suivre cette formation?

- Vous améliorez vos compétences pour être plus autonome dans votre prise de décision
- Vous bénéficiez de conseils personnalisés
- Vous travaillez sur votre projet personnel
- Vous obtenez une certification reconnue
- Vous montrez votre engagement et votre volonté aurpès de financeurs potentiels
- Vous êtes inscrit uniquement aux formations qui vous sont utiles
- · Vous partagez et échangez avec d'autres porteurs de projets
- Vous aurez toutes les clés pour mener à bien votre reprise ou création d'entrerprise

Pour suivre cette formation, vous vous engagez tout au long du parcours

Ces engagements sont mentionnés dans le rétro planning ci-dessous.

I. PAI* OU PPP* COLLECTIF

Je prends connaissance des informations relatives à la formation Certicréa (contenu, prise en charge...)

VI. ÉVALUATION

Je réalise, hors temps de formation, l'étude de cas. J'effectue en présentiel le quizz et prépare mon oral, puis, me présente au jury. L'organisme de formation délivre la certification (sous conditions de résultats).

V. DÉBUT FORMATION Je me présente au 1er module et je participe à tous les modules prescrits dans le cadre de mon PPP.



IV. J-15 JOURS
L'organisme de formation
m'envoie la convocation
pour la participation à la
formation.

II. PPP

Lors de la journée collective du PPP*, je m'engage à suivre le parcours de formation préconisé.

III. J-1 MOIS

Je réalise toutes les démarches nécessaires à la prise en charge financière de la formation. En cas de non prise en charge, des frais à hauteur de 35€/heure me seront facturés.

PAI: Point Accueil Installation

PPP: Plan de Professionnalisation Personnalisé





Cette certification, reconnue par France Compétences, est finançable par votre CPF.

Inscrivez-vous à la certification Création ou reprise d'une entreprise agricole sur « Mon Compte Formation ».

i

www.moncompteformation.gouv.fr

Si vous ne disposez pas assez de fonds, vous pouvez demander un co-financement à :

Pôle emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi

OPCO

Ocapiat, par exemple si vous êtes salarié agricole

Employeur

Votre employeur peut effectuer une dotation sur votre compte formation www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr

La Région

Si vous êtes demandeur d'emploi

Vivea

Si vous n'avez pas de crédit sur votre compte formation

Votre interlocutrice:

Sarah DA SILVA- Assistante formation

16 Bd du Président Bertrand - BP 20343 - 43012 LE PUY-EN-VELAY cedex 06 07 40 25 98 - sarah.dasilva@haute-loire.chambagri.fr

Retrouvez votre Chambre d'agriculture sur www.haute-loire.chambre-agriculture.fr





